

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

**PROJET DE REHABILITATION ET EQUIPEMENT DU CENTRE HOSPITALO-
UNIVERSITAIRE DE KAMENGE**

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN
SUIVI-EVALUATION**



Février 2025

Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique
B.P. 1990 Bujumbura, Burundi. Boulevard de l'UPRONA. N° 27, tél: (+257) 22 2294 50
Email: info@mesrs.gov.bi/www.menrs.gov.bi



1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Conformément au programme hautement prioritaire du Gouvernement, dans le but de réaliser les objectifs de développement durable (ODD) en particulier l'objectif n°3 (permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge) d'ici 2030, ainsi qu'à l'Objectif n°1 (éradication de la pauvreté) pour parvenir à une couverture sanitaire universelle des pauvres, en plus de l'objectif n°3 de l'Agenda Afrique 2063 (citoyens en bonne santé et bien nourris), le Gouvernement de la République du Burundi a contracté une dette auprès de la Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique et au Fonds Saoudien de Développement. Ce prêt servira à mettre en œuvre le Projet de réhabilitation et équipement du Centre Hospitalo-Universitaire de KAMENGE.

2. PRESENTATION DU PROJET.

1° Les objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre de la Politique Nationale de la Santé au Burundi 2016-2025 (PNS 2016-2025) qui s'inspire du Plan National de Développement 2018-2027 qui place la santé et le bien-être de la population burundaise au cœur du développement du pays.

Le projet vise généralement à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) en particulier l'objectif n°3 (permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge) d'ici 2030, ainsi qu'à l'Objectif n°1 (éradication de la pauvreté) pour parvenir à une couverture sanitaire large des pauvres, en plus de l'objectif n°3 de l'Agenda Afrique 2063 (citoyens en bonne santé et bien nourris). Il s'inscrit également dans les axes prioritaires de la stratégie 2030 de la BADEA et du huitième plan quinquennal 2020-2024, notamment le pilier du développement des infrastructures.

En particulier, le projet vise la réalisation des objectifs principaux suivants :

- Réduire la mortalité maternelle et néonatale ;
- Réduire la mortalité infantile et juvénile ;
- Réduire les décès dus aux maladies chroniques et non transmissibles ;
- Renforcement du système de santé ;
- Augmenter l'offre et améliorer la qualité des soins de santé pour la population hospitalière ;
- Améliorer l'offre de soins en assurant son accessibilité et sa proximité ;
- Améliorer la couverture sanitaire en infrastructures et équipements pour qui répondent aux normes nationales et internationales ;



- Augmenter les capacités d'accueil pour former les cadres humains dans le domaine de la santé ;
- Développement des capacités pour la recherche en santé ;
- Formation du personnel médical.

2° Les activités proposées

Les activités proposées dans ce Projet se déclinent en 6 composantes principales :

a) Travaux de génie civil et annexes

Ces activités comprennent :

- La construction de trois blocs dont chacun comprend 5 niveaux de superficie de 31395 m² qui comprendra la consultation externe, l'administration, les services d'imagerie et de stérilisation, l'hôpital de jour, le service des urgences, la consultation pédiatrique et de maternité (service de maternité), le laboratoire (pour les prélèvements) les locaux techniques (salle oxygène, salle collective + les services d'appui (réservoir carburant + transformateur, réservoir eau), 6 salles des blocs opératoires, pôle mère enfant obstétrique et un centre d'hospitalisation ;
- Réhabilitation et reconversion des bâtiments existants de superficie 10 625 m²) comprenant l'administration (à transformer en pharmacie), l'orthopédie (à transformer en cuisine), les stocks de pharmacie (à transformer en buanderie), locaux techniques (à transformer en salle de soins), salles vides (à transformer en salle d'endoscopie), service d'obstétrique (transformer en laboratoire), blocs opératoires (à transformer en service de dialyse), salle de stérilisation (à transformer en salle de réanimation), salle de réanimation (à transformer en hôpital de jour pour petites intervention), l'Imagerie (à transformer en banque de sang), la faculté de Médecine (à transférer au Département de Maladies Infectieuses), et les terrasses à transformer en Services ORL, Chimiothérapie et Ophtalmologie.
- Réhabilitation du bâtiment de la pharmacie et des laboratoires d'une superficie totale de 2001 mètres carre, et les transformer en faculté de médecine provisoire ;
- Démolition de la morgue existante et construction d'une nouvelle morgue ;
- Déplacement des panneaux photovoltaïques ;
- Réalisation de Voiries et Réseaux Divers (VRD) ;
- Construction d'un château d'eau et réalisation d'un forage ; réalisation d'une clôture d'environ 380 mètres linéaires ;
- Aménagement d'espaces verts ;
- Réalisation de 3 Postes de transformation ;



- Fourniture et acquisition de 3 Groupes électrogènes, 2 Montes malades ; et 1 Monte-charge ;
- Eclairage extérieur

b) Acquisition d'équipements :

- La fourniture d'équipements médicaux et non médicaux, et fournitures de mobilier médical et non médical pour les différents services conformément aux spécifications établies par le Ministère de la santé publique (y compris la formation à leur utilisation) ;
- Fourniture d'équipements spécialisés pour la cuisine et la buanderie ;
- Mise à disposition de 3 ambulances et d'un minibus de 30 places pour le transport des travailleurs.

c) Appui à l'Unité d'Exécution du projet (UEP)

Il comprend :

- La fourniture du mobilier et des équipements nécessaires au fonctionnement des bureaux de l'UEP (8 bureaux et 8 climatiseurs) ; 2 photocopieurs, 2 imprimantes, micro-ordinateurs portables, u ordinateur de bureau, 2 cameras, 1 vidéo projecteur, 1 modem pour connexion internet ; l'acquisition de deux véhicules Pick-Up tout terrain, (Une sera dédiée à l'Expert Arabe) ;
- Les primes d'incitation pour les membres de l'UEP ;
- Frais de fonctionnement et salaires pour les membres de l'UEP (pris en charge par l'état) ;
- Services d'un expert arabe en appui à l'UEP du projet, spécialisé dans la gestion de projets de conception de bâtiments et ayant une grande expérience dans la conception et la supervision de l'exécution de projets similaires. Les interventions de l'expert comprennent également la formation des ingénieurs et des techniciens de BISEM et de ladite unité dans ses domaines d'interventions.

Ce Projet sera mis en œuvre à travers une Unité d'Exécution du Projet (UEP) créée au sein du Bureau des Infrastructures de la Maintenance des Equipements et placée sous la tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique. Pour atteindre les objectifs préfixés, le Projet se propose de recruter un Spécialiste en en suivi-évaluation dont les responsabilités et le profil sont définis dans les présents Termes de Référence. Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, il est chargé d'appuyer l'UEP et les agences d'exécution.



3. DESCRIPTION DETAILLÉE DES TÂCHES DU (DE LA) SPÉCIALISTE EN SUIVI-EVALUATION

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, le Spécialiste en Suivi-Evaluation aura les missions ci-après :

1° Mettre en place un Système de Suivi-Evaluation (SSE), en adéquation avec le cadre logique du Projet et qui devra contenir :

- Le plan de Suivi-Evaluation du Projet ;
- L'organisation institutionnelle du SSE avec une définition des responsabilités de chacune des parties prenantes et acteurs du SSE ;
- Le répertoire des indicateurs, des méthodologies de collecte et de la périodicité de celle-ci pour la rédaction des rapports de Suivi-Evaluation des résultats.

2° Mettre en œuvre le Système de Suivi-Evaluation :

- Assurer la mise en œuvre du Suivi-Evaluation (développement et révision des outils de collecte de données et des méthodes de mesure des résultats, actualisations et analyses régulières des données des indicateurs de résultats) et aider les autres parties prenantes dans l'accomplissement des missions y relatives ;
- Participer à l'élaboration des Plans de Travail et Budgets Annuels ;
- Appuyer les responsables des volets du Projet et les partenaires (agents décentralisés ou points focaux responsables du Suivi-Evaluation) dans la rédaction des rapports d'activités ;
- Analyser les données et préparer des rapports physiques analytiques trimestriels et annuels sur le progrès de la mise en œuvre, les performances et l'impact des interventions du Projet ; détecter les causes des blocages éventuels dans la mise en œuvre du Projet ;
- Faire des visites régulières de terrain avec les responsables des différents volets du Projet ;
- Consolider les rapports d'activités sur base des rapports fournis par chacun des responsables des composantes du Projet ;
- Rédiger le rapport annuel de Suivi-Evaluation sur base des données fournies par les différentes parties prenantes ;
- Animer la diffusion régulière des conclusions tirées des travaux de Suivi-Evaluation auprès du personnel du Projet, des parties prenantes et des bénéficiaires concernés ;
- Rendre compte régulièrement au Coordonnateur du Projet ;
- Souligner les sujets de préoccupations et contribuer à la préparation de la documentation sur le Suivi-Evaluation à examiner lors des réunions de supervision ;



- Participer aux missions de revues externes et faciliter l'accès aux données ;
- Participer à la préparation des dossiers devant être examinés par le Comité Technique de Suivi du Projet ;
- Travailler en étroite collaboration avec les bénéficiaires lors de la préparation des plans d'actions annuels pour s'assurer que les activités retenues sont en relation directe avec les objectifs et les indicateurs du Projet ;
- Revoir chaque fois que de besoin le cadre logique du Projet pour établir un lien entre les activités retenues dans le Plan d'Action Annuel et les indicateurs du Projet et ajuster les cibles annuelles ;
- Préparer des réunions régulières avec les bénéficiaires et leur donner un feedback régulier sur les résultats et les performances du Projet ;
- Constituer un système d'archivage des supports des données sur le Suivi-Evaluation et des rapports périodiques produits par le Projet ;
- Alimenter le site web conçu pour faire la communication et la publication des actions et résultats du Projet ;
- Exécuter toute autre tâche relative au Projet demandée par le Coordonnateur.

5. CRITERES DE PERFORMANCE ET EVALUATION DE LA PERFORMANCE.

En collaboration avec les autres services impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie de la gestion des finances publiques d'une part, et ceux opérant dans le cadre du Projet d'autre part, le Spécialiste en Suivi-Evaluation est chargé de la production des rapports d'activités et s'engage à fournir les services conformément aux normes professionnelles et déontologiques les plus strictes en vigueur. Il prend rapidement les mesures nécessaires pour corriger les points d'exécution du présent mandat qui ne donneraient pas satisfaction au Client.

Des évaluations seront régulièrement effectuées par la Coordination du Projet pour chaque tranche de services d'une durée de douze (12) mois. Ces évaluations ont pour but d'identifier : (i) le degré d'achèvement des objectifs et du plan de travail, (ii) les points forts mais aussi les points faibles qui méritent une attention particulière, (iii) le plan de formation continue, et (iv) le plan de travail pour les douze (12) mois à venir.

L'efficacité et les performances du RSE seront mesurées en fonction de la qualité du suivi des actions inscrites à la mise en œuvre des tâches lui confiées. Un indicateur de mesure de ses performances sera le « *taux de satisfaction des tâches* » :

- Correspondance entre l'UEP sur l'état de réalisation des indicateurs de la matrice des résultats et le statut des activités sous sa responsabilité ;



- La facilité à apporter à travers la communication et l'interaction entre l'UEP et le bailleur de fonds des réponses rapides pour corriger les dossiers sous sa responsabilité afin de réduire la durée moyenne d'obtention des non objection ;
- Suivi hebdomadaire des activités clés selon les dates d'échéances, indicateurs de développement, indicateurs de « output », indicateurs intermédiaires et indicateurs d'Impact du Projet ;s

6. DUREE DU CONTRAT.

Le premier contrat sera d'une durée d'une année. Si à l'issue de cette période, l'évaluation des performances est satisfaisante, le contrat suivant sera pour une période de deux ans renouvelables après Avis de Non Objection des bailleurs.

7. OBLIGATIONS DE L'UEP VIS-A-VIS DU (DE LA) SPECIALISTE EN SUIVI-EVALUATION.

L'UEP remettra au (à la) Spécialiste en Suivi-Evaluation l'ensemble des documents, dossiers et outils appropriés et nécessaires à l'exécution de sa mission. Elle mettra également à sa disposition, les locaux et équipements nécessaires pour assurer une bonne prestation de service.

8. REMUNERATION ET ECHEANCES DE PAIEMENT.

Les termes de rémunération se feront conformément à l'Ordonnance Ministérielle Conjointe N°610/540/685 du 14/11/2024 portant fixation des modalités de mise en place des membres de l'Unité d'Exécution du Projet de Réhabilitation et Equipement Hospitalo-Universitaire de Kamenge.

9. QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES ET ACADEMIQUES.

- Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures Licence ou équivalent en gestion, économie, finance, sciences agronomiques, sciences sociales, en droit, statistiques ou dans un domaine équivalent ;
- Avoir des connaissances avérées en matière de gestion axée sur les résultats ;
- Avoir une expérience globale minimale de dix (5) ans, dont au moins cinq (3) ans à un poste de Spécialiste en Suivi-Evaluation dans le secteur public ou privé ou avoir assumé des responsabilités similaires dans ce domaine ;
- L'expérience dans un projet sur financement d'un bailleur extérieur serait un atout ;
- Avoir une preuve de formation en Suivi-Evaluation serait un atout ;
- Avoir une parfaite maîtrise du français, la connaissance de l'anglais constitue un atout ;
- Avoir une maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel et Power Point) ;
- Avoir une bonne aptitude pour la communication et le travail en équipe ;
- Être capable de travailler sous pression.



10. CONSTITUTION DU DOSSIER

Les candidats intéressés devront fournir un dossier composé de :

- (a) Une lettre de motivation ;
- (b) Un curriculum vitae.

Des renseignements complémentaires, en rapport avec les compétences et l'éthique des candidats présélectionnés pour le poste, seront demandés.

En cas de nécessité, des copies certifiées conformes à l'original des diplômes, certificats et tout autre document attestant l'expérience professionnelle pourraient être demandés.

Le dossier de candidature sera adressé au Ministre de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique avec copie au Président du Comité de Pilotage du Projet de Réhabilitation du Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge. Il sera déposé sous pli fermé avec mention « Candidature au poste de Spécialiste en Suivi-Evaluation à l'adresse suivante :

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique, B.P. 1990 Bujumbura, Burundi. Boulevard de l'UPRONA. Tél: (+257) 22 22 94 50, E-mail: info@mesrs.gov.bi /Site web: <https://mesrs.gov.bi>

La date limite de dépôt de candidatures est fixée au plus tard le 07/03/2025 avant 16 heures locales.

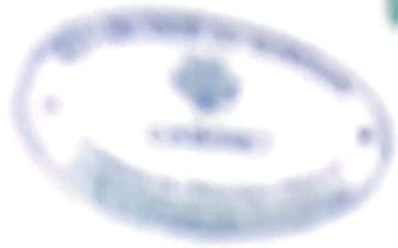
11. CONDITIONS D'EMPLOI

- Le Spécialiste en Suivi-Evaluation sera rattaché à l'Unité d'Exécution du Projet ;
- C'est un poste à temps plein ;
- Le Spécialiste en Suivi-Evaluation est appelé à s'abstenir de toute situation qui pourrait le mettre en situation de conflits d'intérêts dans le cadre de la mission qui lui est assignée.

11. METHODE ET PROCEDURE DE SELECTION

La sélection du Spécialiste sera effectuée par une mise en concurrence restreinte. La procédure de sélection comportera deux (2) phases :

- a) Présélection des candidats sur la base de comparaison des CVs des candidats sur 100 points ;
- b) Interview des candidats présélectionnés sur 100 points.



Page 1

1. Le présent document est soumis à l'approbation de la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail (CSST) et de la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail (CSST) et de la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail (CSST).

2. Le présent document est soumis à l'approbation de la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail (CSST) et de la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail (CSST) et de la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail (CSST).